

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 10 (1934-1935)
Heft: 10

Artikel: Mutations dans le haut commandement de l'armée
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-707964>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mon groupe est mon portrait: mou si je suis mou; énergique si j'ai de la tenue.

Mon grade est le plus beau: on m'a donné X recrues, je suis responsable de les transformer en soldats vis-à-vis de mon pays.

Je ne crains pas la punition; je crains de déplaire à mon chef.

En toutes circonstances, partout, je veux me comporter comme si mon chef me voyait.»

C'est ainsi, en accomplissant son devoir jusqu'au bout que le sous-officier remplira au mieux son rôle si important d'éducateur moral et se préparera à ce qui l'attend à la guerre. Sous-officier consciencieux et travailleur en temps de paix, il sera, en cas de guerre, pour ses chefs, le collaborateur apprécié et sur qui on saura pouvoir compter. Nous ne devrions plus voir ce spectacle attristant que nous avons encore trop souvent de caporaux traînant devant leur groupe, le bonnet de police sur l'œil, les mains dans les poches ou passées dans le ceinturon, l'allure traînante; vivantes et lamentables images de la paresse et du je m'en foutisme. De tels hommes ne sont pas des chefs, et leurs officiers ne peuvent les considérer comme des collaborateurs. Ils sont tout au plus des porte-galons; de vulgaires « galonards » indignes des insignes qu'ils portent sur les manches. Ce ne sont ni les chevrons, ni les écussons, ni les galons d'or ou d'argent du col qui font un sous-officier; c'est le cœur, c'est l'âme. Hors cela rien ne compte. Tout le reste n'est que vaine parade.

★

Aujourd'hui, en Suisse, comme partout, l'armée n'est autre que la nation en armes. Il faut donc que la nation puisse avoir confiance en elle-même, dans son organisation militaire, dans la puissance de ses armements, dans la valeur de ceux qui guideront ses enfants à l'heure du danger. Or, s'il est criminel de prétendre qu'il suffirait de se lever en masse à l'heure du danger pour triompher dans une lutte à laquelle nous n'étions pas préparés, c'est un devoir, au contraire, de prendre conscience de la valeur réelle que nos efforts nous ont assurée. Notre armement est excellent, et les nouveaux canons et lance-mines dont notre infanterie a été tout nouvellement dotée, achèvent de l'égaliser à n'importe quelle infanterie étrangère. La nouvelle organisation de l'instruction de nos milices nous permettront de leur inculquer une science militaire comparable à celle des soldats des pays qui nous entourent. Mais il est une chose précieuse qu'il s'agit de conserver avant tout et à tous prix: C'est le moral dont nos troupes doivent être animées. Devant les assauts répétés des antimilitaristes, des défaitistes et des agents plus ou moins camouflés du bolchévisme, il nous faut serrer les rangs, et, officiers et sous-officiers, confiants les uns dans les autres, la main dans la main, animés par le bel idéal de la Patrie, nous devons veiller à ce que ne s'éteigne pas la flamme de la confiance en notre Armée et le Patriotisme.

Plt. J. Calpini.

Mutations dans le haut commandement de l'armée

Le colonel Combe, cdt. de la 1^{re} division

Le nouveau commandant de la 1^{re} division est bien connu en Suisse romande et tout spécialement dans le canton de Vaud, où il a été attaché comme instructeur à la 1^{re} division et où il a commandé la brigade d'infanterie de montagne 3, en remplacement du colonel Chamorel.

Il est originaire d'Orbe, où il est né le 27 mai 1882. Il a fait ses premières classes à Vallorbe et après avoir terminé ses études à Bâle, il se voua à la carrière militaire. Recruté dans les carabiniers, il porta la tunique verte jusqu'au grade de capitaine, mais fut constamment détaché auprès d'autres unités. C'est ainsi qu'il devint le premier commandant de la cp. cycl. I. En 1913, il prit le commandement de la cp. III/1. Comme major, il commanda le bat. 12, puis en 1922, le R. I. 3, qu'il conserva jusqu'en 1924. Il fit, en son temps, un stage d'une année en France, où il était attaché au 30^e chasseurs alpins, à Grenoble, il suivit en outre les cours de l'Ecole militaire supérieure de la guerre, à Paris, d'où il sortit breveté de l'état-major français.

Il était, jusqu'à sa nomination au grade de divisionnaire, chef de la 2^e section à l'état-major général à Berne et colonel dès le 31 décembre 1929 attaché à l'état-major d'armée.

Sa nomination a été très favorablement accueillie dans toute la Suisse romande car le Colonel Combe est un brillant officier et un parfait gentleman.

Le colonel divisionnaire Tissot est transféré au Gothard

Jusqu'ici commandant de la 1^{re} division, le colonel divisionnaire Tissot vient d'être nommé à la tête des Fortifications du Gothard. On ne voit pas sans regret ce très sympathique officier supérieur quitter la 1^{re} division où il avait su se faire apprécier hautement. Il retourne donc au milieu des troupes de la Suisse allemande où il a déjà occupé de nombreux commandements.

Il est né en 1881 à La Chaux-de-Fonds. On le trouve en 1906 1^{er}-lieutenant et adjudant du régiment jurassien. Capitaine, il passe à l'état-major général, puis, en qualité de major, commande (1916—1919) le bataillon d'infanterie 18 et le groupe attelé de mitrailleurs 6. Lieutenant-colonel, il est à la tête du régiment de montagne 36 (Grisons).

Transféré à l'état-major général dès 1927, il obtient le galon de colonel le 31 décembre 1928. Le 1^{er} janvier 1930, il est instructeur d'arrondissement à Berne et chef d'E.-M. à la 2^e division. Enfin, en 1931, il succède au colonel Combe, à la tête de la brigade 3 d'infanterie de montagne (régiment vaudois 5, régiment valaisan 6). Depuis le 1^{er} juillet 1932 il était à la tête de la 1^{re} division.

Tous nos vœux accompagnent le colonel-divisionnaire Tissot dans son nouveau commandement.

A la tête des forts de St-Maurice

Le colonel Jacob Huber, de Kloten, jusqu'ici à l'état-major général, succède au colonel Marcuard comme commandant de la garnison de St-Maurice.

Les 4^{es} Concours militaires de ski de l'ASSO

L'Association suisse des sous-officiers avait chargé la section des sous-officiers de Glaris d'organiser cette année ses 4^{es} Concours militaires de ski, et conformément au programme établi, c'est aux abords immédiats de cette jolie et pittoresque petite ville qu'ils se sont déroulés les 12 et 13 janvier, à la satisfaction des participants et spectateurs.

Il avait été prévu trois concours: une course de fond individuelle, une course de patrouilles et enfin une course d'obstacles.

Disons d'emblée que ces trois épreuves, parfaitement bien étudiées par le Comité d'organisation, con-